

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 08 AVRIL 2005
--

Etaient présents :

Franck BARBIER
Marion BOROT
Sandrine DE CROOS
Solenne DEHAY
Jean-Michel DENHEZ
Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Michel DELHAISE remplaçant Pascal LEVEL
Loïc LAMBERT
Annie LEBOURG
Jean-Luc PERAT
Jacques PILETTE
Annick RIFF
Dominique SORGATO
Ghislaine VINCENT
Sacha VLAMYNCK
Eric WATELAIN

Excusés : Joëlle COASNE (donne pouvoir à D. SORGATO)
Jean-Claude DUSSART
Alain PLACE (donne pouvoir à Mme RIFF)

Avant de commencer, J PILETTE rajoute un thème à l'ordre du jour : « méthode de recrutement pour la rentrée 2005 ».

1° Vote du compte rendu

Loïc LAMBERT demande d'ajouter que les textes officiels seront photocopiés par la FSMS.

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Le compte rendu est adopté.

2° Informations générales

Prochainement se déroulera à l'Université l'élection d'un nouveau Président.

Mlle WALTER a démissionné de son poste de représentante des enseignants du collège B. De nouvelles élections vont donc avoir lieu.

3° Compte financier 2004. Point sur les finances

J PILETTE indique que le résultat de -16 791€ provient du fait que le versement des salaires des vacataires du 1^{er} semestre 2004 ont été payés sur le budget de l'année 2004 au lieu de celui de 2005, comme cela se pratiquait auparavant. Ce prélèvement sera réalisé en partie sur les réserves mobilisables (compte 110).

J PILETTE fait ensuite part de ses inquiétudes quant à la diminution du budget pour 2005.

E WATELAIN demande s'il y a une ligne budgétaire prévue pour les dotations aux amortissements du matériel audiovisuel.

J PILETTE répond qu'il y a eu une augmentation de 12 000 à 14 000 euros des dotations aux amortissements, mais que cette augmentation a été prélevée sur la dotation globale de fonctionnement au moment de la répartition du budget.

M KAMINSKI demande si l'université a la possibilité de récupérer la TVA.

J PILETTE indique que ce n'est pas possible.

J PILETTE précise ensuite que notre taux d'encadrement présente un déficit de plus de 50%. Il va donc s'attacher à examiner le redéploiement lors du prochain contrat pour essayer d'obtenir des postes. Ceci a mené la FSMS à payer 4 570 heures de TD contre 2 555 heures prévues dans la dotation. Il y a un dépassement de 2 015 heures dont 800 heures IUFM. Le dépassement est donc de 1 215 heures.

M KAMINSKI demande s'il n'est pas possible d'obtenir des ressources par le biais de la taxe d'apprentissage.

J PILETTE répond que les stages des étudiants s'effectuant pour la plupart dans l'Education Nationale et dans les municipalités, la FSMS n'est pas habilitée pour le moment à percevoir ce type de revenu.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

4° Vote de la DBM n°1

Elle concerne l'achat d'un ordinateur portable.

E WATELAIN demande si la DBM est passée au Conseil d'Administration de l'Université.

J PILETTE répond par l'affirmative. Il précise qu'il a demandé au Conseil d'UFR au moment du vote du budget prévisionnel l'autorisation d'effectuer ce genre d'opération en cas d'urgence.

La DBM est votée à l'unanimité.

5° Offre de formation 2005/2006 et 2006/2009

Des propositions vont devoir être faites pour l'habilitation des diplômés du fait du changement de contrat à compter de 2006.

J PILETTE rappelle les habilitations de diplôme que nous avons obtenues pour le contrat précédent.

En ce qui concerne le master APA, J PILETTE explique qu'il n'a pas proposé les enseignements pour cette année universitaire dans la mesure où seules 3 personnes étaient inscrites en 2003-2004 et que les enseignants se sont souvent retrouvés sans auditoire. De plus les résultats du second semestre étaient très mauvais. La décision de ne plus recruter en master APA a été prise dans l'urgence après consultation de la Présidence de l'UVHC.

E WATELAIN demande quelle personne a été consultée à la Présidence. J PILETTE répond que le vice-président chargé de la formation a donné son autorisation devant les arguments annoncés.

E WATELAIN précise que l'effectif du master recherche était de 1 étudiant et celui du master management de 5 étudiants.

Par contre l'habilitation est toujours valable. La question se pose maintenant de savoir dans quelles conditions il sera possible de fonctionner l'année universitaire prochaine et d'envisager quelles habilitations seront proposées.

Actuellement les projets se portent sur les licences professionnelles. Le débat s'oriente ensuite sur la régionalisation de certaines spécialités de master, ainsi que la mutualisation de certaines formations comme celles du CAPE, d'informatique, de centre de langue à l'interne (UVHC).

J PILETTE présente ensuite le cheminement administratif des demandes d'habilitation et de la nécessité de les présenter au prochain conseil d'UFR pour qu'elles soient déposées au Ministère en décembre 2005.

En ce qui concerne les tests de recrutement des étudiants de 1^{ère} année, la commission pédagogique s'est prononcée pour la reprise de tests physiques et écrits cette année. J PILETTE explique que c'est en se penchant sur les résultats de cette année qu'il a demandé un avis à la commission pédagogique et qu'il s'en remettrait à cet avis.

J PILETTE rappelle que la limite de la capacité d'accueil était une condition de la création de la FSMS. M DELHAISE, représentant du Président, confirme cette remarque. Les résultats des tests n'auront pour effet que d'émettre un avis sur la poursuite d'études en STAPS et les étudiants pour qui on émettra des réserves quant à leur candidature pourront quand même s'inscrire s'ils le souhaitent.

Les étudiants présents souhaitent être associés à l'élaboration des tests écrits.

E WATELAIN demande le coût des tests d'orientation.

J PILETTE répond "presque rien" à côté de l'économie réalisée grâce à l'effectif contrôlé.

Les enseignants titulaires ne perçoivent aucune indemnité pour ces tests d'orientation.

E WATELAIN demande comment cela se passe t'il dans les autres STAPS de France.

J PILETTE indique qu'il n'a pas actuellement d'informations précises à ce sujet.

Il est procédé au vote suivant trois options qui sont proposées lors des débats :

1^{ère} proposition : pas de tests de présélection

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 15

Pour : 1

2^{ème} proposition : avec tests physiques, sans tests écrits

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 3

Contre : 9

Pour : 3

3^{ème} proposition : tests écrits et tests physiques

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 3

Contre : 0

Pour : 12

L 3^{ème} solution est adoptée sous réserve de participation des étudiants à la rédaction du test écrit.

6° Calendrier de fin d'année

Il est adopté à l'unanimité.

7° Calendrier universitaire prévisionnel 2005/2006

J PILETTE présente le calendrier suivant :

1/09 Noël 6/01 1/02 Pâques 27 /05
01/07
I-----I-----I-----I-----I-----I-----
-----I

15 semaines	Session 1	Sess 2	Contrôle continu	Session 2
1 ^{ère} session S1	du S1	du S1		du S2
Contrôle continu				

J PILETTE pense que l'application de ce calendrier posera sans doute problème aux étudiants salariés dans la mesure où il y a un contrôle continu.

Ce calendrier a suscité les remarques suivantes :

S DEHAY indique qu'il faudra harmoniser les contrôles continus pour qu'il y ait une répartition échelonnée dans le temps.

D SORGATO souhaite que les contrôles continus ne fassent pas perdre trop de temps d'enseignement.

E WATELAIN pose la question du paiement des heures de surveillance qui ne doivent pas être rémunérées.

8° Subvention

- F BARBIER procède à la présentation du dossier de demande de subvention (de 1000 €) pour l'organisation du Congrès du Réseau Français de l'Ingénierie du Sport les 22 et 23 juin 2005 à Valenciennes.

E WATELAIN et F BARBIER faisant partie de l'Association qui gère cet événement, il est convenu qu'ils ne prendront pas part au vote.

Résultats du vote pour la subvention de 1000€:

Ne prend pas part : 2

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

- US Valenciennes Athlétisme

J PILETTE rappelle que nous ne louons ni la salle ni le matériel à cette association. Il propose une subvention de 750 € de matériel acheté par la FSMS.

Résultats du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

9° Convention

J PILETTE présente la convention de stage de l'université qui a été adaptée et allégée pour les stages se déroulant au sein de l'Education Nationale.

La convention est adoptée à l'unanimité.

10° Questions diverses

J PILETTE signale que P JOSPIN a accepté la responsabilité de la filière licence APA. 2 postes d'ATER seront à option APA et un autre informatique/biomécanique.

E WATELAIN remarque que l'an dernier la CSE (74) s'est réunie trop tardivement début juillet et que cela nous a été très défavorable pour recruter du personnel ATER.

J PILETTE répond que cela dépend uniquement de la Présidente de la CSE 74ème section (70-71-72-73-16)

E WATELAIN et P JOSPIN ont demandé un demi-poste de contractuel 2nd degré dans la spécialité APA

L LAMBERT pose la question de l'assiduité de certains enseignants vacataires.

J PILETTE répond que les heures non effectuées ne seront pas rémunérées et qu'il contactera les enseignants concernés.

E WATELAIN pose le problème de la notation du stage de ski non accompagné par les enseignants de la FSMS

J PILETTE indique que cette notation a été effectuée sous forme d'appréciation de niveau et devait être chiffrée par les enseignants présents (M GRAINDORGE et MALAPEL). Ceux-ci n'étant pas sur place au moment de l'évaluation, aucune note ne peut être mise a posteriori. J PILETTE poursuit en indiquant que ce voyage était organisé par l'association MISE. La décision de l'utiliser pour la notation du module libre a été prise après consultation de la Commission Pédagogique du 17/01/2005. Il ne sera plus question de ce genre d'organisation à l'avenir.

La séance est levée à 18h20.